



# Impôts : mise au clair sur l' "année blanche"

Fiche pratique publié le **19/06/2015**, vu **1210 fois**, Auteur : [Julien ROCHER](#)

**Dès 2018, l'impôt sur le revenu devrait être prélevé directement sur le salaire mensuel du contribuable. C'est ce que souhaite le gouvernement qui a dévoilé mercredi les premières pistes de cette réforme, promettant au passage une « année blanche » pour les salariés en 2017.**

Le rêve de passer une année 2016 sans impôts en a ébranlé plus d'un. Depuis une annonce ce mercredi 17 juin par le Ministre des Finances, Michel Sapin a tenu à expliquer que la réforme concernant le prélèvement à la source de l'impôt ne serait effective qu'à partir de 2018. De son côté, le secrétaire d'Etat au budget, Christian Eckert, a précisé que l'année 2017 serait une "année blanche" pour les revenus perçus cette année-ci.

En réalité, ce n'est pas vraiment exact, puisqu'il faudrait parler d'une année "semi-blanche" car l'Etat continuerait de percevoir les recettes de l'impôt, donc les contribuables ne seraient pas exonérés d'une quelconque imposition sur le revenu.

## Le prélèvement de l'impôt à la source

Principale promesse de François Hollande lors de sa campagne présidentielle de 2012, le prélèvement à la source consiste à retenir l'impôt non pas via une déclaration comme actuellement, mais bien de le ponctionner directement à la source, c'est-à-dire sur le salaire du contribuable.

Pour le contribuable, le salaire mensuel est ainsi moins élevé mais il n'y a plus de paiement annuel – ou de mensualisation sur dix mois, comme le font déjà 60 % des contribuables.

Ainsi, en 2017, vous paierez l'impôt sur vos revenus de 2016. Dès le 1er janvier 2018, votre impôt sera retenu à la source, sur votre fiche de paie, en fonction de votre salaire. Il n'y aura donc pas d'année sans impôts mais les revenus de 2017 ne seront pas taxés.

Concrètement, cela ne devrait pas changer grand-chose pour la majorité des 19,2 millions de contribuables imposés dont les revenus sont stables. Ce mécanisme comptable pourrait toutefois profiter à certains contribuables, tandis que d'autres risquent d'y perdre un peu au change.